**Zeitschrift:** Domaine public

**Band:** - (2007)

**Heft:** 1723

Inhaltsverzeichnis

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF: 23.11.2024** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Sommaire

L'action de Novartis contre l'Inde vise à intimider les pays émergeants et contribue à rompre le précaire équilibre entre les priorités économiques et sanitaires. (Ruth Dreifuss)

Le Conseil des Etats se penche à nouveau lors de la session qui débute lundi sur le projet de réforme de l'imposition des entreprises. Ce projet vise surtout à soulager la fiscalité des actionnaires. Politiquement indéfendable, la loi que s'apprête à voter le Parlement est aussi au cœur d'une querelle d'experts quant à sa conformité avec la Constitution. (Alex Dépraz)

Yvette Jaggi et Daniel Marco discutent le Rapport commandé à des experts étrangers par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) sur les politiques suisses d'aménagement du territoire.

La loi cantonale sur les agglomérations du canton de Fribourg fête cette année ses 10 ans d'existence. Emanation d'esprits ouverts et précurseurs, mais accouchée dans la douleur, force est de constater aujourd'hui qu'elle n'a pas eu beaucoup d'effets dans la pratique. (Erika Schnyder)

Ségolène Royal critique à tort l'actionnariat de Calida. (Jacques Guyaz)